



MAIRIE DE PICAUVILLE

☎ : 02.33.41.00.18

📠 : 02.33.41.07.98

💻 : mairie.picauville@wanadoo.fr

# INSCRIPTION CANTINE GARDERIE ETUDE RENTREE SCOLAIRE 2024

Afin d'organiser les services périscolaires de l'école pour l'année scolaire, je vous remercie de retourner **avant le 31 JUILLET** les fiches d'inscription ci-jointes en mairie de Picauville.

 **Les inscriptions auprès de la mairie doivent être renouvelées chaque année même si vous avez déjà des codes pour le portail famille.**

**CANTINE** : (service géré par la Communauté de Communes)

- Une adresse électronique doit être indiquée sur la fiche d'inscription pour recevoir les codes d'accès au portail famille.

- Les inscriptions devront être validées et payées en ligne sur le Portail Famille au minimum 72 h à l'avance (samedi et dimanche non compris dans les 72H) et selon les places disponibles. Pour tout problème avec le paiement, merci de vous adresser à la Communauté de Communes Service affaires scolaires au 02.33.71.90.90

- En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer avant 9H00 la cantinière au 02.33.93.92.73 et transmettre un certificat médical ou une attestation sur Portail Famille. Faute de cette formalité, le prix des repas sera facturé. (Attention l'école ne se charge pas de prévenir la cantine des absences des élèves)

- Un répondeur téléphonique vous permet de laisser des messages en dehors des heures de présence de la cantinière

- Les menus sont affichés à l'entrée de l'école ou consultables sur le site internet [www.picauville.fr](http://www.picauville.fr).

**GARDERIE** : (Service géré par la commune)

- Horaires : le matin à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 18H. Le paiement est à effectuer directement auprès de la personne en charge de la garderie (pas de facture).

 **Toute famille non à jour du règlement la veille de chacune des vacances se verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.**

**ETUDE** : (Service géré par la commune)

Horaires : 16H30 à 17H45. Il n'y a pas d'étude la première et dernière semaine de l'année scolaire ainsi que les vendredis avant les vacances. Le paiement est à effectuer chaque semaine directement auprès de la personne en charge de l'étude (pas de facture).

 **Toute famille non à jour du règlement la veille de chacune des vacances se verra refuser ses enfants lors de la reprise de l'école.**

Il n'est pas fourni de goûter par la commune pour les enfants de la garderie et de l'étude.

## **TARIF EN VIGUEUR AU 1/1/2024**

<b>CANTINE</b>	<b>GARDERIE</b>	<b>ETUDE</b>
Enfant : <b>4,20 €</b>	7h30-8h00 : <b>1€</b>	<b>3 €</b> par semaine
Enfant avec PAI (repas fourni par la famille en raison de problème alimentaire) : <b>2,05 €</b>	8h00-8h45 : <b>2€</b> 16h30-17h30 : <b>2€</b> 17h30-18h00 : <b>1€</b>	Pas de remise de tarif si l'enfant ne vient pas tous les jours
Adulte : <b>5,80 €</b>	Tout créneau horaire entamé est dû en totalité.	